

Table ronde

Vivre ensemble : les outils de l'équilibre

Au cours du colloque * “Grande faune et forêt méditerranéenne : quels équilibres pour demain ?”, une table ronde a été organisée avec comme objectif d'évoquer quelques outils « innovants » susceptibles de répondre à l'équilibre sylvo-faunistique (outils réglementaire, de dialogue, de connaissance, de régulation, de gestion globale...).

Des représentants de Parc naturel régional, d'association de protection de l'environnement, de chasseurs et de propriétaires forestiers nous ont ainsi fait part de leur expérience. En voici quelques extraits...

* Colloque des 14 et 15 mars 2018
Plan d'Aups-Sainte-Baume (Var)

L'outil Parc naturel régional : quel atout ?

Stéphanie SINGH (PNR Sainte Baume)

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, qui est reconnu pour ses richesses naturelles et culturelles ainsi que pour la qualité de ses paysages et de son environnement, mais dont l'équilibre est fragile. Pour pallier cette fragilité, le PNR s'organise autour d'un projet commun de préservation et de développement durable et responsable, avec la vocation de protéger et valoriser ses patrimoines naturels, culturels et humains.

Les actions et objectifs d'un Parc naturel sont le fruit des réflexions collectives des élus, des acteurs sociaux-économiques et des habitants du territoire. Il s'agit d'une démarche volontaire. Chacun est libre d'adhérer ou non à la Charte du Parc.

C'est dans cet esprit que pendant les cinq dernières années, le PNR de la Sainte-Baume s'est construit et a passé les trois grandes étapes qui ont conduit à la validation de sa Charte et à sa labellisation :

– l'avis d'opportunité sur la base d'un diagnostic territorial qui a permis de mettre en évidence les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces existants sur le territoire ;

– l'avis intermédiaire sur la base d'un projet de Charte co-construit dans le cadre d'un processus itératif et participatif (commissions thématiques, groupes de travail, comités techniques...) associant les élus, les partenaires techniques et institutionnels et la société civile au travers du Conseil de développement ;

– l'avis final sur la base de la Charte finalisée et affinée grâce aux phases de concertations multi-partenariales mais également suite à une phase d'enquête publique.

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume au service de l'équilibre sylvocynégétique

Introduction de Michel Gros

Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume lors du colloque « Grande faune et forêt méditerranéenne » - Plan-d'Aups Sainte-Baume, 14 mars 2018.

La chasse est une thématique qui est souvent évoquée lorsque l'on parle de création d'un Parc naturel régional ! La question la plus commune reste « Le PNR va-t-il interdire la chasse ? ». La réponse reste toujours la même : non, absolument pas ! Le PNR n'a aucun pouvoir réglementaire sur la chasse. La chasse est une pratique déjà bien encadrée et l'objectif que nous visons est de trouver des synergies et des actions communes entre les actions du PNR et celles que mènent les Fédérations de chasse en faveur des pratiques vertueuses.

Sur le territoire de la Sainte-Baume, le diagnostic partagé par les élus et les citoyens a fait, entre autres, ressortir plusieurs points :

- la problématique de la surabondance du sanglier ;
- la fermeture des milieux défavorable au petit gibier ;
- une évolution des pratiques de la chasse et de sa perception par les habitants (évolution sociologique « néo-rurale » dans les modes de vie et le regard vis-à-vis des us et coutumes traditionnels) ;
- le partage de l'espace entre chasseurs et autres usagers (sécurité, pénétration des véhicules en forêt).

Après plusieurs phases de concertations et d'échanges avec les acteurs du milieu de la chasse, deux grands axes de travail ont été inscrits au sein de la Charte du PNR :

- la meilleure prise en compte de la pratique de la chasse et la reconnaissance de ses fonctions économiques, environnementales et sociales, tout en limitant les conflits d'usage au sein des espaces forestiers au travers d'actions de sensibilisation, de recensement et de diffusion des informations liées à la pratique de la chasse sur le territoire ;
- la contribution à l'atteinte de l'équilibre sylvocynégétique et la favorisation du retour de la petite faune via un soutien à la réalisation d'aménagements et un appui pour l'atteinte des objectifs définis au sein des plans de chasse.

Ainsi, un travail partenarial avec les Fédérations des chasseurs et les diverses associations locales de chasse sera engagé afin de développer des outils communs pour contribuer à l'atteinte d'un équilibre sylvocynégétique tout en recherchant la conciliation des usages au sein des espaces forestiers de la Sainte-Baume :

- actions de communication à l'attention du grand public et des chasseurs ;
- sensibilisation aux bonnes pratiques en forêt (respect du milieu naturel, des propriétaires, de l'ensemble des usagers) ;
- gestion concertée des espaces naturels avec l'ensemble des acteurs (pratiques sylvicoles bénéfiques à la petite faune, articulation avec le sylvopastoralisme, gestion de la circulation en forêt...).

Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Bât. Nazareth – 2219 CD80 Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte Baume
Tél : 04.42.72.35.22 <http://www.pnr-saintebaume.fr>

Ce travail collectif nous a permis d'arriver à un équilibre et cette première Charte du PNR de la Sainte-Baume, contrat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire, est désormais validée pour 15 ans.

Quelle approche de l'équilibre sylvocynégétique au sein de la Charte du Parc ?

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations et les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre, et en matière d'équilibre agro-sylvocynégétique elle l'aborde au travers de deux approches :

1 - Concilier les différents usages au sein des espaces forestiers (mesure 19 de la Charte PNR).

Il est ainsi visé une bonne prise en compte de la pratique de la chasse et la reconnaissance de ses fonctions économiques, environnementales et sociales, tout en limitant les conflits d'usage à travers :

- le développement d'une plateforme informatique permettant de centraliser les informations sur les zones et les périodes de chasse ;
- l'amélioration de la communication entre chasseurs de petit et de grand gibier ;
- l'élaboration d'un guide pratique de terrain permettant d'identifier les espèces protégées ;
- la diversification des modes de transmission de l'information (lors de la distribution des permis, lors de l'envoi du carnet bécasse, lors des assemblées générales des sociétés communales) ;
- l'adoption d'une meilleure gestion de l'accès des ayants droit aux milieux naturels : mise en place de vignettes / carte d'identification sur les véhicules ; définition et aménagement d'aires de stationnement.

2 - Contribuer à l'atteinte de l'équilibre sylvocynégétique et favoriser le retour de la petite faune (mesure 20 de la Charte PNR).

A travers les dispositions suivantes, le Parc et ses partenaires visent à :

- soutenir les actions d'aménagement des milieux propices au développement de la petite faune ;
- encourager les initiatives favorisant le développement ou la reconstitution des populations naturelles des espèces gibiers en prenant en compte : le contrôle de l'apport et de l'origine des gibiers de repeuplement ;

l'étude préalable de l'impact sur l'agriculture et la forêt ;

– soutenir les objectifs définis au sein des plans de chasse et des plans départementaux, en termes de régulation des populations grand gibier et de prélèvement de sangliers ;

– développer une gestion concertée des espaces naturels avec l'ensemble des acteurs (chasseurs, propriétaires, gestionnaires et usagers) en travaillant par exemple sur les modalités d'exploitation forestière (coupes/gestion des rémanents) et la mise en valeur cynégétique des friches.



S.S.

Stéphanie SINGH
Chargée de mission Forêt / Energie
Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Bâtiment Nazareth 2219 CD80 Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr

L'Observatoire grande faune et habitats est une association loi 1901 qui aide les gestionnaires à gérer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Il est né en 2002, en application de la loi relative à cet équilibre. L'OGFH rassemble 24 organismes et associations partenaires de la sphère environnementale en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il propose aux gestionnaires une stratégie innovante de suivi et de gestion adaptative basée sur l'utilisation d'indicateurs de changement écologique à partir d'un réseau de 14 territoires de référence, couvrant 800 000 hectares de biotopes variés (territoires cultivés, milieux montagnards, collinéens et forestiers).

La gestion adaptative à partir des indicateurs de changement écologique (ICE)

La gestion adaptative intègre de façon simultanée les composantes animales et végétales de l'écosystème et est basée sur un processus essais-erreurs. Elle consiste à adapter progressivement les prélèvements cynégétiques en fonction de leurs conséquences sur l'évolution du système population-environnement. Au fur et à mesure que les informations s'accumulent, il est ainsi possible d'affiner les prélèvements.

Le diagnostic de l'évolution de l'état de l'équilibre ongulés-forêt est établi sur la base d'indicateurs de changement écologique (ICE), validés scientifiquement et mesurés annuellement sur les animaux et les végétaux. Ils sont regroupés en trois familles complémentaires :

Photo 1 :
Barre des Béguines
sur la Sainte-Baume.
Photo G. Farnarier.

Les outils cynégétiques

Thierry CHEVRIER, Fédération des chasseurs des Hautes-Alpes

Historiquement, la gestion ongulés-forêt s'effectuait de manière cloisonnée. On sait à présent que l'une ne va pas sans l'autre. Or aujourd'hui, on vise la double performance : économique et écologique. Il est donc nécessaire de développer une approche intégrée pour suivre et gérer efficacement et conjointement les deux volets. Pour y parvenir, nous proposons une stratégie portée par l'Observatoire grande faune et habitats (OGFH) et des outils : les Indicateurs de changement écologique (ICE), applicables dans de multiples contextes, en particulier celui des Hautes-Alpes.

L'Observatoire grande faune-habitats (OGFH) : fédérer les acteurs pour agir ensemble

La démarche de gestion intégrée est efficace si les acteurs du milieu sont réunis au sein d'une structure fédératrice dont l'objectif premier est de partager un même objectif de gestion.



Photo 2 :
Chamois.
© P. Matzke.

- l'abondance relative de la population : indice d'abondance et non plus comptage exhaustif ;
- la performance des individus de la population : masse corporelle, mesures squelettiques, reproduction ;
- la pression des animaux sur la flore, c'est-à-dire la consommation des végétaux ligneux.

Le diagnostic est établi, non pas sur la valeur mesurée, mais sur l'examen des variations dans le temps des trois familles d'ICE. Les résultats sont synthétisés sous la forme d'un tableau de bord qui permet ainsi de partager le diagnostic de l'état d'équilibre « ongulés-environnement » et de formuler des propositions de gestion.

Photo 3 :
Bouquetin.
© P. Matzke.



Dans les Hautes-Alpes

Le département des Hautes-Alpes compte depuis 2007, trois territoires de référence de l'OGFH : le Bochaine, le Queyras et le Briançonnais, sur lesquels les ICE et la gestion adaptative ont été mis en œuvre.

Cette première expérience a permis de dépassionner les relations entre les acteurs et d'établir des constats partagés à partir de données tangibles. Désormais, les prises de décisions sont davantage concertées et sont établies sur la base de tableaux de bord qui ont depuis été généralisés sur l'ensemble du département. Bien que l'investissement humain en termes de suivis reste conséquent et que les objectifs des forestiers, des agriculteurs et des chasseurs diffèrent parfois, chacun a su apprendre de l'autre et œuvre dans le sens de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

En savoir plus :

Sur l'OGFH :

<http://www.oncfs.gouv.fr/Observatoire-Grande-Faune-et-Habitats-OGFH-ru146>

Sur les ICE :

http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/Brochure_ICE_BD.pdf

Cahier technique Forêt-Ongulés sauvages :
http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/image/OGFH/cahier_technique_forets_ongules.pdf

T.C.

Thierry CHEVRIER
Directeur
de la Fédération départementale des
Chasseurs des Hautes-Alpes
62 route de Sainte Marguerite
05010 Gap cedex
thierry.chevrier@fdc05.com